

La gazette chevriotte



BULLETIN MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON – N°01 – JUIN 2014

Le mot du Maire



La nouvelle équipe municipale de Chevry-sous-le-Bignon vous remercie de l'avoir élue pour les 6 prochaines années.

Comme évoqué dans les documents de campagne, nous tâcherons d'optimiser les finances communales, de développer les services de proximité, de rénover le patrimoine communal, etc....

Le travail ne manquera pas pour les mois à venir même si cette année sera une année de transition.

Pour ce faire, nous demandons à tous les habitants de se réunir autour des membres du Conseil Municipal afin d'œuvrer ensemble au rassemblement.

Bien cordialement,
Jean-Michel BOUQUET

La gazette Chevriotte est réalisée par la mairie de Chevry-sous-le-Bignon.
Directeur de la publication : Jean-Michel Bouquet

Le Conseil municipal



De gauche à droite au second rang : Michel VIVANT, Philippe ARBEL, Laurent YON, Michel CARDON, Josiane TOCABEN, Frédéric WIDERA et Jean-Pierre PICHON (masqué).

De gauche à droite au premier rang : Alexandre SCHER, Christian CORDIER, Jean-Michel BOUQUET et Jean-Louis VERCRIJSSEN.

Jean-Michel BOUQUET
Maire



Christian CORDIER
1^{er} Maire adjoint



Jean-Louis VERCRIJSSEN
2^{ème} Maire adjoint



Philippe ARBEL



Michel CARDON



Jean-Pierre PICHON



Alexandre SCHER



Josiane TOCABEN-PINET



Michel VIVANT



Frédéric WIDERA



Laurent YON



Les Syndicats Intercommunaux

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
SIEPLU	M. PICHON	M. ARBEL	M. CORDIER	M. CARDON
SYNDICATS DES EAUX	M. VERCROYSSSEN	M. ARBEL	M. YON	Mme TOCABEN-PINET
SYNDICATS DES TRANSPORTS/SCOLAIRES	M. SCHER	M. YON	M. ARBEL	M. WIDERA
SIVU DES POMPIERS	M. SCHER	M. ARBEL	M. YON	M. CARDON
SYNDICATS DE PAYS	M. PICHON		M. ARBEL	
PNR	M. PICHON			
Correspondant Défense	M. CORDIER			

Les Commissions communales

COMMISSIONS	RESPONSABLES	MEMBRES
Voiries, bois, chemins communaux et fleurissement	M. VERCROYSSSEN	M. CORDIER - M. PICHON - Mme TOCABEN PINET
Bâtiments communaux	M. YON	M. VERCROYSSSEN - M. CORDIER - M. ARBEL
Communication	M. SCHER	M. WIDERA - M. YON - Mme TOCABEN PINET
Affaires Scolaires - Enfance Jeunesse	M. SCHER	M. WIDERA - M. ARBEL
Fêtes et cérémonies	M. CORDIER	M. SCHER
Culture et Sports	M. YON	M. WIDERA - M. SCHER
CIMETIERE	M. ARBEL	M. VIVANT - M. PICHON - M. YON
CCAS - Conseillers	M. PICHON	Mme TOCABEN PINET - M. VIVANT - M. CARDON
CCAS - Membres extérieurs		Mme DELORME - Mme COBRAVILLE - Mme BEAUVAIS - M. CORBY



Brèves du nouveau Conseil municipal

Les 4 et 11 avril 2014 : premiers conseils, premières décisions !

Lors du 1er Conseil Municipal, Jean-Michel Bouquet a été élu Maire, Christian Cordier, 1er adjoint et Jean-Louis Vercruyssen, 2ème adjoint.

Les premières décisions sont cohérentes avec les directions présentes dans les documents de campagne :

- ⇒ Les indemnités des élus ont été diminuées de 20%
- ⇒ Le nombre d'adjoints est passé de 3 à 2
- ⇒ Diverses commissions communales ont été instaurées.
- ⇒ Les délégués des divers E.P.C.I ont été désignés.
- ⇒ Un accès à internet est désormais possible aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Budget communal

Le 20 mars dernier le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et de gestion 2013 et voté le budget primitif 2014.

Le compte administratif représente les dépenses et les recettes effectivement enregistrées au cours de l'année écoulée 2013. Il est rapproché du compte de gestion tenu par la Trésorerie de Ferrières en Gâtinais, et ils doivent être strictement identiques au centime près.

■ **Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2013 se sont élevées à 135 758.32 € avec des recettes de 165 216.01 €, soit un excédent de fonctionnement pour l'année de 29 457.69 €.

■ **Les dépenses d'investissement** pour l'année 2013 se sont élevées à 42 564.28 € avec des recettes de 9 595.19 €, soit un déficit de 32 969.09 €.

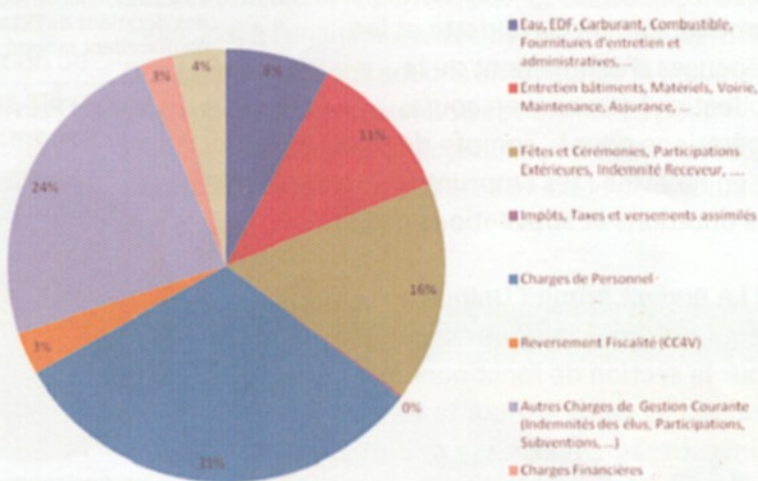
■ **Le report excédentaire** de l'année 2012 étant de 19 469.12 € pour la section d'investissement et de 42 368.32 € pour la section de fonctionnement, les résultats ont été affectés de la manière suivante au BP 2014 :

- 13 499.97 € à la section d'investissement pour combler le déficit,

+ 58 326.04 € à la section de fonctionnement, montant qui représente notre trésorerie de départ pour l'année 2014.

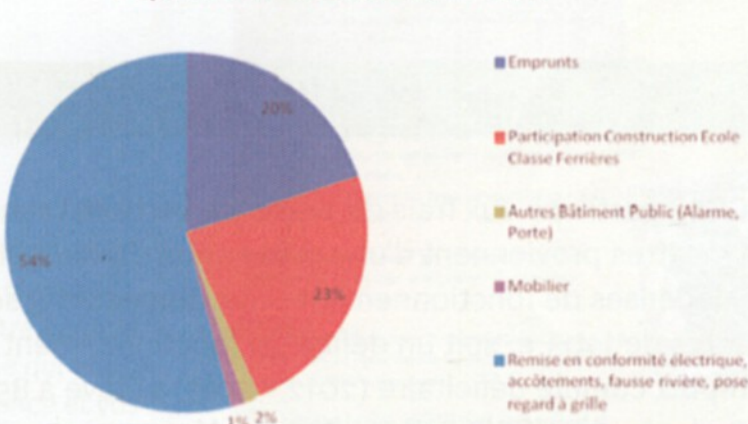
■ **A noter :** 29 968,92 € ont été dépensés pour les écoles, la cantine, les transports scolaires et les structures pour les jeunes.

Charges de fonctionnement 2013



Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des impôts, des dotations de l'ETAT, des subventions,

Dépenses d'investissement 2013



Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des amortissements et du F.C.T.V.A.

Budget primitif 2014

■ La section de fonctionnement

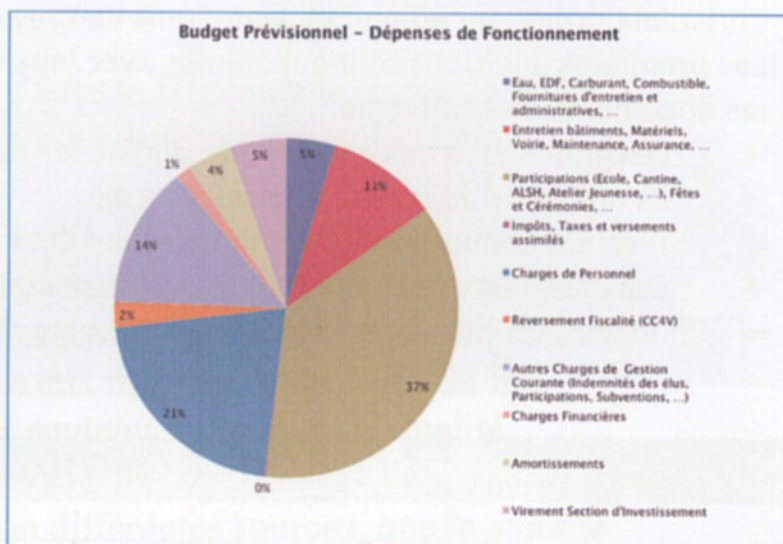
regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, ...) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, plus amortissement que la collectivité a pu effectuer.

■ La section d'investissement

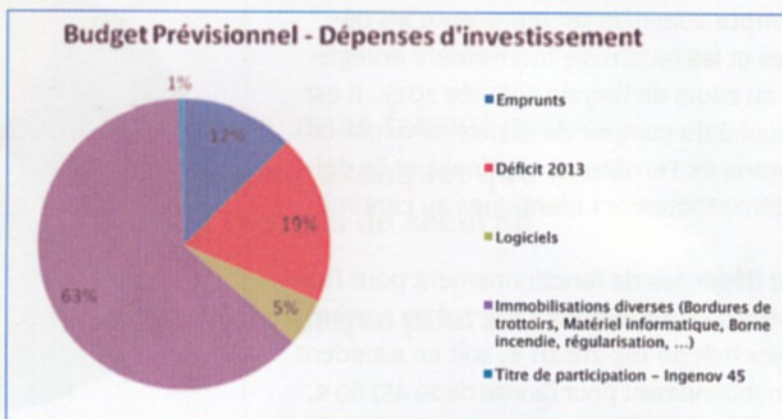
comporte en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) et en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État.

■ Le Budget Primitif Unique 2014

s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement à 224 882,62 euros et pour la section d'investissement à 71 453,57 euros.



Le prévisionnel de recettes de fonctionnement se compose des impôts et taxes, des dotations de l'État, des subventions, des revenus, de produits exceptionnels, de l'excédent reporté,



Le prévisionnel pour les recettes d'investissement se constitue de l'excédent affecté, des immobilisations, des amortissements, des opérations d'ordre,

Budget du C.C.A.S.

Le CCAS participe aux frais de présence verte et l'achat du colis de Noël des plus de 70 ans. Ses recettes proviennent d'une subvention du budget communal.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2013 se sont élevées à : 2 189,37 € avec des recettes de 1 413 €, soit un déficit de fonctionnement pour l'année de 776,37 €.

Le report cumulé déficitaire (2012 + 2013) s'élève à 852,21 €.

Le Budget primitif 2014 s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement à 3 200 €.



Services aux habitants



■ FIOUL

La mutualisation des commandes de fioul est possible à Chevry, M. Corby,

membre du CCAS a mis en place l'an dernier, un système qui permet de bénéficier de tarifs intéressants.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez le joindre au 06.82.92.14.44.

■ PAINS

Si vous avez besoin de pains, vous pouvez passer vos commandes auprès de M. Corby, membre du CCAS que vous pouvez joindre au 06.82.92.14.44.



■ C.C.A.S.

Les membres du C.C.A.S sont à votre disposition pour tous renseignements (Présence verte, aide à la constitution de dossiers, informations sur les aides ménagères, etc.). **Vous pouvez également**

joindre M. PICHON Jean-Pierre, responsable du C.C.A.S, au 06 07 62 52 55



■ STATIONNEMENT

Dans un souci de sécurité, il vous est demandé de bien vouloir faire stationner vos véhicules dans vos parties privatives et non sur la voie publique.

■ ELAGAGE

Il vous est demandé de bien vouloir veiller à faire élaguer vos arbres en bordure de voie publique.



■ A.L.S.H ET ATELIER JEUNESSE

Concernant l'atelier jeunesse et l'A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), la précédente municipalité s'était engagée sur un montant de participation communale très important et sans limite, alors que le budget communal ne le permet pas. Le nouveau conseil municipal à l'unanimité a décidé de limiter la participation communale aux actions en faveur de la jeunesse à 5 jours pour l'Atelier Jeunesse et 2 semaines pour l'A.L.S.H à compter du 1er juillet 2014. Cette décision pourra être remise en cause en fonction de l'évolution des coûts.

Opération tranquillité vacances

Mettez votre habitat à l'abri : Renforcez votre sécurité, prenez des précautions en cas d'absence, ne facilitez pas la tâche des voleurs, connaissez les premières démarches en cas de vol,... Pour tout fait anormal, **avisez sans délai la gendarmerie de Ferrières-en-Gâtinais au 02 38 96 36 80 ou au 17.**

■ Que faire en cas de cambriolage :

De jour comme de nuit, prévenez immédiatement les services de gendarmerie de Ferrières-en-Gâtinais afin de déposer plainte.

■ Surtout ne touchez à rien, conservez les lieux en l'état pour leur permettre de relever des empreintes et indices.

■ En cas de vol de votre carte bancaire, ou de chéquier, faites immédiatement opposition auprès de votre banque.

■ Vous pouvez signaler votre absence en Mairie qui transmettra à la Gendarmerie la durée de votre absence et vos coordonnées téléphoniques (formulaire disponible en Mairie).

Infos SMIRTOM



À VOS AGENDAS !

Le 14 juillet est un jour férié chômé.
Cette année c'est un lundi.

Toutes les tournées de la semaine seront donc décalées d'une journée.

Les personnes habituellement collectées le lundi le seront le mardi et ainsi de suite pour tous les autres jours de la semaine.
La collecte du vendredi sera effectuée le samedi par nos agents de collecte.



LES 150 ANS DE LA CROIX ROUGE

Pour la troisième année, la Croix Rouge organisait le mercredi 4 juin, un après-midi festif dans l'enceinte des jardins du Pâtis.
Cet après-midi ouvert à tous, se voulait convivial, ludique et informatif.

Cette édition célébrait les 150 ans de la Croix Rouge, en hommage à Mr Henry Dunant, son fondateur.

Différentes associations étaient présentes ainsi que le SMIRTOM, se répartissant les espaces verts du Pâtis sur une trentaine de stands.

De 14h00 à 17h00, le SMIRTOM était présent et proposait différents ateliers sur le thème de l'environnement et du recyclage.



Information du Comité des fêtes

Madame, Monsieur,

Le comité des fêtes de Chevry sous le Bignon a le regret de vous informer qu'il ne pourra assurer les différentes manifestations de 2014.

A la suite de décisions intercommunales de nombreux membres bénévoles ont quitté notre association, ces personnes ne souhaitant plus apporter leur contribution aux différentes activités du fait qu'elles ne se sont pas senties soutenues par la municipalité.

« On » nous a informés, selon différentes sources, que le comité des fêtes ne fonctionnait pas dans une parfaite légalité, notamment, celui-ci ne serait pas habilité à collecter des fonds sur le domaine public.

De plus, nous avons eu d'autres informations, nous faisant part du non respect de la loi par notre association, pour exemple: que nos installations n'étaient plus conformes aux normes de sécurité.

Présidente depuis moins de deux ans, je n'ai fait que poursuivre ce qui semblait être d'usage.

Devant ces nouvelles difficultés: celles concernant la sécurité publique, l'encadrement, le montage des installations, le respect de la législation ainsi que les risques juridiques qui en découlent (ce qui engage ma propre responsabilité).

Après en avoir délibéré, nous avons considéré irresponsable de nous investir dans ces prochaines manifestations.

Le vendredi 16 mai 2014 une Assemblée Générale extraordinaire du comité des fêtes s'est tenue et a pris la décision de dissoudre l'association. Nous en sommes profondément désolés.

Le comité des fêtes

mai 2014



Réponse de la Mairie

COMMUNE DE CHEVRY SOUS LE BIGNON

AVIS DU MAIRE

Comité des Fêtes

J'ai été informé par courrier reçu en Mairie le 22 Mai 2014 de la dissolution du Comité des Fêtes.

Je viens de prendre connaissance de l'affiche déposée par Mme GAVERIAUX, Présidente de cette association.

Au lendemain de mon élection, en tant que Maire, un contact a été pris avec les présidents des 3 associations communales.

Seules 2 d'entre elles ont donné suite à ma demande de rendez-vous.

J'aurais apprécié que le Comité des Fêtes en fasse de même et puisse venir échanger avec moi de manière constructive plutôt que d'être mis devant le fait accompli en apprenant la dissolution de cette association communale.

Malgré la déclaration du Comité de Fêtes « A la suite de décisions intercommunales, de nombreux membres bénévoles ont quitté notre association, ces personnes ne souhaitant plus apporter leur contribution aux différentes activités du fait qu'elles ne se sont pas senties soutenues par la Municipalité », **je tiens à rappeler que le Comité des Fêtes a bénéficié de tout temps (par l'ancienne et la nouvelle municipalité) de :**

- Locaux prêtés gracieusement par la Commune (préau à l'extérieur mais également une pièce à l'intérieur de la mairie) qui ont permis le rangement de leurs divers matériels.
- Gratuité de la salle une fois par an ainsi que lors du 1^{er} vide-grenier/marché campagnard (utilisation de la cuisine) et un tarif unique de 50€ pour les autres manifestations.
- Mise à disposition gratuite par un particulier d'une installation électrique pour le Feu d'Artifice.
- Mise à disposition gratuite du copieur de la mairie afin d'effectuer des photocopies.
- Participation financière de la mairie, à hauteur de 950€, pour le feu d'artifice....

Concernant la collecte des fonds sur la voie publique, il aurait suffi de nommer un membre du Comité des Fêtes (régisseur) pour cette manifestation et il n'y aurait eu aucun souci de légalité.

Malheureusement, aucune demande n'a été adressée à la mairie de Chevry sous le Bignon.

Concernant les autres points non réglementaires, nous regrettons que le bureau du Comité des Fêtes ne soit pas rapproché de la nouvelle municipalité afin, qu'ensemble, nous trouvions les solutions appropriées.

Vous avez été nombreux à me contacter afin d'obtenir des informations sur cette dissolution.

S'agissant d'une association, seule Mme GAVERIAUX (ancienne présidente du Comité des Fêtes) peut répondre à vos questions.



le Bignon, le 2 Juin 2014

Service des Eaux de la Cléry et du Betz

Le Service des Eaux vous informe que des travaux de réhabilitation du château d'eau sis "Le Buisson" sur la commune du Bignon-Mirabeau sont prévus à compter du lundi 16 juin 2014 pour une durée de trois mois. De ce fait, notre commune ne sera plus alimentée par celui-ci mais par le réservoir d'eau sis "Le Grand Village" sur la commune de Bazoches-sur-le-Betz. Cette alimentation temporaire pourra éventuellement générer une modification de pression sur le réseau d'eau potable. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les services au 02 38 87 30 59.

Centenaire 1914-1918

Avis de recherche documents et témoignages

La commission communication de la commune de Chevry-sous-le-Bignon est à la recherche de :

- Photos anciennes de la commune, matériel, costumes anciens...
- Articles de la presse locale relatant des faits survenus à Chevry-sous-le-Bignon, témoignages sur la vie locale.
- De tout ce qui a trait à Chevry-sous-le-Bignon.

Cette demande est faite afin de pouvoir organiser une cérémonie sur le thème du centenaire 14-18. Si vous pouvez nous aider, ce sera avec plaisir que la commission communication prendra contact avec vous.

Faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie. Nous vous en remercions par avance.

Agenda

07 septembre - 17 h

AEC : Concert à l'église
de Chevry
Hommage à la clarinette
ancienne.

Renseignements :

02 38 90 93 72

Mail : assoc.aec2@orange.fr

Informations pratiques

Pour toute information concernant la vie dans la commune, vous pouvez contacter les élus :

- ⇒ En prenant RDV directement à la Mairie
- ⇒ Par téléphone au 02 38 90 97 24
- ⇒ Par mail : chevrysouslebignon@orange.fr

Le secrétariat de Mairie est ouvert les Mardi et Vendredi de 14 h 30 à 17 h 30 et le 1^{er} Samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30. M. le Maire est présent le vendredi de 15 h 30 à 17 h 30 et l'un des deux adjoints est présent le mardi de 16 h 30 à 17 h 30. Un élu est présent le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30.

⇒ Pour faciliter l'aide aux personnes concernées, un registre pour le Plan Canicule et le Plan Grand Froid a été constitué. Les élus vous informent que les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat de la Mairie (cf document joint à remettre en Mairie).

⇒ N'attendez pas pour établir vos demandes de cartes d'identité ou de passeports, les délais deviennent plus longs à l'approche des vacances.

⇒ Recensement militaire : les jeunes gens nés en 1998 doivent se faire recenser en Mairie, se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, vous pouvez, d'ores et déjà, nous communiquer votre courriel par mail à chevrysouslebignon@orange.fr afin de recevoir toutes les informations concernant la commune via e-mail.